



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### SIDA

Question écrite n° 38047

#### Texte de la question

M Joseph Menga attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur le probleme de la population des hemophiles contamines par le virus HIV du SIDA par le biais des produits sanguins destines a les soigner. Si la reaction des pouvoirs publics a ete rapide des que le virus a ete isole et si la decision d'aout 1985 prise par M Laurent Fabius de faire proceder au depistage systematique de tous les dons de sang, ont permis d'augmenter la securite vis-a-vis des plasmas destines a la fabrication des produits antihemophiliques, il n'en demeure pas moins qu'il existe plusieurs dizaines de cas de deces et plus de 1 500 contaminations imputables a cette catastrophe. Les consequences directes et dramatiques pour les interesses sont naturellement d'ordre physique mais aussi d'ordre moral, psychologique et materiel. Aussi semblerait-il logique que la solidarite nationale puisse s'exercer clairement, comme dans d'autres cas, par des mesures d'indemnisations et de prise en charge globale du dommage subi par les hemophiles et leurs familles. Quelles sont les mesures actuellement envisagees pour repondre de facon efficace au probleme pose ?

#### Données clés

**Auteur :** [M. Menga Joseph](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38047

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1110